

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00132
Numéro SIREN : 421 954 520
Nom ou dénomination : A.S.T.R.E. (AUDIT SURVEILLANCE TECHNIQUES DE REVISION
EXPERTISE)

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2018 sous le numéro de dépôt 5411

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS A.S.T.R.EDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 420 Avenue Des Canadiens 76650 PETIT COURONNEDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 4 2 1 9 5 4 5 2 0 0 0 0 3 5Néant ☐ *Exercice N clos le,
30/06/2017

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC			
	Frais d'établissement *	CX		CQ			
	Frais de développement *	AF		AG			
	Concessions, brevets et droits similaires	AH	655 530	AI		655 530	
	Fonds commercial (1)	AJ		AK			
	Autres immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN		AO			
	Terrains	AP	2 569	AQ	2 066	503	
	Constructions	AR		AS			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	325 294	AU	239 941	85 353	
	Autres immobilisations corporelles	AV		AW			
	Immobilisations en cours	AX		AY			
	Avances et acomptes	CS		CT			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	CU	153 330	CV		153 330	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	BB		BC			
	Autres participations	BD		BE			
	Créances rattachées à des participations	BF		BG			
	Autres titres immobilisés	BH	6 000	BI		6 000	
	Prêts	BJ	1 142 725	BK	242 008	900 717	
	Autres immobilisations financières*	BL		BM			
TOTAL (II)		BN	165 000	BO		165 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BP		BR			
	Matières premières, approvisionnements	BR		BS			
	En cours de production de biens	BT	1 441	BU		1 441	
	En cours de production de services	BV		BW			
	Produits intermédiaires et finis	BX	587 608	BY		587 608	
	Marchandises	BZ	140 378	CA		140 378	
	Avances et acomptes versés sur commandes	CB		CC			
	CRÉANCES	CD		CE			
	Clients et comptes rattachés (3)*	CF	5 270	CG		5 270	
	Autres créances (3)	CH	30 335	CI		30 335	
Comptes de régularisation	DIVERS	CJ	930 034	CK		930 034	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CW					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CM					
	Disponibilités	CN					
	Charges constatées d'avance (3)*	CO	2 072 760	1A	242 008	1 830 752	
	TOTAL (III)	CP					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif* (VI)						
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an			
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :			
Immobilisations :							

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A. S. T. R. E		Néant ☐ *		
				Exercice N.		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 550 000)			DA	550 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	150	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	55 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	83 756	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(15 215)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	673 690	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	168 960	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	30 479	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	136 818	
	Dettes fiscales et sociales			DY	442 599	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	1 204	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	377 000	
TOTAL (IV)			EC	1 157 061		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 830 752		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 148 144
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	121 108	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.T.R.E		Néant ☐ *					
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 137	FB		FC 3 137	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	1 848 239	FH	32 331	FI 1 880 571	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 851 376	FK	32 331	FL 1 883 708	
	Production stockée*					FM 21 918	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP 20 704	
	Autres produits (1) (11)					FQ 6 294	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 932 625
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS 2 990	
	Variation de stock (marchandises)*					FT (1 441)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 508 746	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX 42 534	
	Salaires et traitements*					FY 950 482	
	Charges sociales (10)					FZ 367 441	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA 37 868
							GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD
	Autres charges (12)					GE 14 317	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 922 939	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	9 686	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH (III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI (IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ 59 223	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP 59 223	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 10 374	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU 10 374	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	48 848	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	58 535	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous



Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	231
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17 332
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	42 677
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	60 240
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	

Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Désignation de l'entreprise SAS A.S.T.R.E											Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	683 019	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	102 070	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	168 303	KW		KX	28 569	
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	125 854	LC		LD	2 567	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	754	LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	396 982	LO		LP	31 136	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U	153 330	8V		8W			
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	21 000	IU		IV			
TOTAL IV					LQ	174 330	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 254 332	ØH		ØJ	31 136		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

X

☐

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Désignation de l'entreprise SAS A.S.T.R.E		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	441	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	441	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	31 515	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	42 677	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	74 192	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(73 750)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 992 290	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 007 505	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(15 215)	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	(441)
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	26 721
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	9 278	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9 9 278
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
	Pénalités, amendes fiscales et pénales		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		231		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		17 332		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		42 677		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	
Autres produits d'exploitation			(441)	

Exercice N clos le : 30/06/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A. S. T. R. E

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.S.T.R.E</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	1 809	PF	678	PG	2 488	PH			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	81 871	PW	2 019	PX	81 824	PY	2 066		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	107 473	QE	19 930	QF		QG	127 403		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	97 298	QM	15 240	QN		QO	112 538		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	286 642	QV	37 189	QW	81 824	QX	242 008		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	288 451	ØP	37 868	ØQ	84 312	ØR	242 008		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL				NM				NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS A.S.T.R.ENéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	20 704	6U	20 704	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		7A	
	TOTAL III		7B	20 704	TY	20 704	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	20 704	UB	20 704	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF	20 704		
	- financières	UG		UH			
	- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.T.R.E				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			UL		UM		UN				
			UP		UR		US				
			UT	6 000	UV		UW	6 000			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances rattachées à des participations		VA								
	Prêts (1) (2)		UX	587 608		587 608					
	Autres immobilisations financières		ZI								
	Clients douteux ou litigieux		UY								
	Autres créances clients		UZ								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)										
	Personnel et comptes rattachés		VM	53 183		53 183					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		VB	3 610		3 610					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VN								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VP								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VC								
		Divers	VR	83 584		83 584					
	Groupe et associés (2)		VS	30 335		30 335					
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VT	764 322	VU	758 322	VV	6 000				
Charges constatées d'avance		VD									
TOTAUX		VE	15 000								
RENOIS	(1)	Montant des	-- Prêts accordés en cours d'exercice								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	-- Remboursements obtenus en cours d'exercice								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	127 108		127 108						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	47 851		47 851						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 754		1 754						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	136 818		136 818						
Personnel et comptes rattachés		8C	130 754		130 754						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	132 713		132 713						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	159 817		159 817						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	19 314		19 314						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	28 724		28 724						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 204		1 204						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	377 000		377 000						
TOTAUX		VY	1 157 061	VZ	1 148 144						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	32 994	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	7 731	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.T.R.E

Néant ☐ *Exercice N, clos le :
30/06/2017

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés						WB			
			de son conjoint				moins part déductible*				WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	19 069	XE	20 614		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 545				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	231		
	Amendes et pénalités		WJ	231	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différés	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8		
			- imposées au taux de 0 %							ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{					- Plus-values nettes à court terme		WN		
								- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme

- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

- imposées au taux de 0 %

- imposées au taux de 19%

- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales *
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation

2A

2 961

)

Mesures d'incitation

Abattement sur le bénéfice et exonérations*

Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)

K9

Entreprises nouvelles 44 sexies

L2

Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)

L5

Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)

L6

Sociétés investissement immobilier cotée (art. 209C)

K3

Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)

PA

Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)

OV

Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)

IF

Zone franche d'activité (44 quaterdecies)

XC

Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)

PC

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

Dont déduction exceptionnelle pour investissement

X9

Créance dérogée par le report en arrière de déficit

ZI

)

Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :

bénéfice (I moins II)
déficit (II moins I)

XI

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*

ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

XO

56 261

34 803

106 279

85 434

85 434

WT

WU

WV

WH

WP

WW

XB

IG

WZ

XA

ZY

XD

XF

XS

XG

Y2

XH

XJ

XL

XO

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI						
		déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN						

SAS A.S.T.R.E

Cegid Group

Synthèse de l'Annexe

	2016-2017	2015-2016	2014-2015
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales	x		
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance	(Détail)		

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non soumis au
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux com		x	
- Eléments imputables à un autre exercice	x		
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la s		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus	x		
- Crédit-bail	(Détail)		
- Engagement de retraite	x		
- CICE	x		
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices	x		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.S.T.R.E

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2017, dont le total est de 1 830 752 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 15 216 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2016 au 30/06/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/09/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les travaux en cours sont évalués au prix de revient

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 36 987 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

	Audémér	Audémér	Audémér	Audémér
Valable				
Immobilisations incorporelles	683 019		27 488	655 531
Immobilisations corporelles	396 983	31 137	100 255	327 864
Immobilisations financières	174 331		15 000	159 331
Total	1 254 333	31 137	142 743	1 428 213
Amortissements et provisions				
Immobilisations incorporelles	1 809	679	2 488	
Immobilisations corporelles	286 642	37 190	81 824	242 008
Immobilisations financières				
Total	288 452	37 869	84 312	242 008
ACTIF NET				900 718

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	Audémér	Audémér	Audémér	Audémér
FONDS COMMERCIAL	655 530			655 530
DROIT AU BAIL PONT AUDEMER	34 517			34 517
DROIT AU BAIL PONT AUDEMER	25 000			25 000
Total	715 047			715 047

Notes sur le bilan
Immobilisations financières

cession de la participation ASTRE AUDIT

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

- (1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus
(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise
(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos
(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAIL SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
SAS A.S.T.R.E II	40	1 310	15,00						397	
EXPERTISE DEVELOPPEMEN	1 150	575	14,72						152	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBA SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangère										

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 764 323 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant au 30/06/2017	Montant au 01/07/2016	Montant au 30/06/2016
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 000		6 000
Créances de l'actif circulant			
Créances Clients et Comptes rattachés	587 608	587 608	
Autres	140 379	140 379	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	30 336	30 336	
Total	764 323	758 323	6 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	15 000		

Produits à recevoir

	Montant
Divers prod. à recevoir	6 446
Produit à recevoir	56 000
Total	62 446

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 550 000,00 euros décomposé en 983 titres d'une valeur nominale de 559,51 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 157 062 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de deux ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	127 108	127 108		
- à plus de 1 an à l'origine	47 851	47 851		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 755	1 755		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 819	136 819		
Dettes fiscales et sociales	442 599	442 599		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	29 929	29 929		
Produits constatés d'avance	377 000	377 000		
Total	1 157 062	1 148 144		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	32 994			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	7 731			
(**) Dont envers les associés	28 724			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Bilan
Fournisseurs factures non	20 947
Interets courus s/autres emprunts	131
Dettes provis pour congés	68 597
Org.sociaux chges à payer	35 091
Etat - charges à payer	19 314
Total	144 080

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	30 336		
Total	30 336		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
Pca compta	395 000		
Total	395 000		

Autres informations

Montant des engagements

Les engagements pris pour le compte des dirigeants représentent un montant de 170 000 euros.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	21 000
credit du nord	80 000
credit agricole	120 000
Avals et cautions	170 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	65 369
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	256 369
Dont concernant :	
Les dirigeants	170 000
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montants en €
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit-Bail

**AUDIT SURVEILLANCE TECHNIQUES DE REVISION EXPERTISE en
abrégé ASTRE**

**Société par actions simplifiée au capital de 550 000 euros
Siège social : 420 Avenue des Canadiens
Parc du ZENITH - Bâtiment 1, 76650 PETIT COURONNE
421 954 520 RCS ROUEN**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 FEVRIER 2018**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2017 s'élevant à 15 215 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : 15 215 euros
En totalité au débit du compte "Autres Réserves".

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2014 :
100 000,00 euros, soit 101,73 euros par titre

Il est ici précisé que la totalité des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2014 était éligible à la réfaction de 40 %.

Exercice clos le 30 juin 2015 :
50 000,00 euros, soit 50,86 euros par titre

Il est ici précisé que la totalité des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2015 était éligible à la réfaction de 40 %.

Exercice clos le 30 juin 2016 :
60 000,00 euros, soit 61.04 euros par titre

Il est ici précisé que la totalité des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2016 était éligible à la réfaction de 40 %.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 février 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président



N.J.C. CONSEILS

*Société membre de la Compagnie régionale de Rouen de Commissariat aux Comptes
Inscrite à la Cour d'appel de Rouen*

21 route de Dieppe – 76460 Saint-Valery-en-Caux

« SAS ASTRE »

Audit-Surveillance technique de révision-Expertise
au capital de 550 000 €

Siège social : 420 avenue des Canadiens

Parc du Zénith Bat 1

76650 PETIT COURONNE

rcs ROUEN B 421 954 520

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE

du 1er Juillet 2016 au 30 juin 2017

**Assemblée Générale Extraordinaire
du 28 Février 2018**

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale des actionnaires de la société SAS ASTRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2011, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée ASTRE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 juillet 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne : le chiffre d'affaires et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le *Président*.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

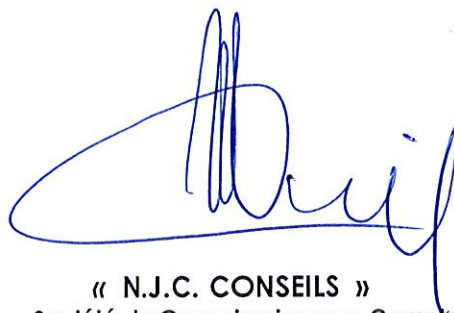
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation

s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fécamp,
le 14 février 2018



« N.J.C. CONSEILS »
Société de Commissaires aux Comptes
Représentée par Nadine COLIN
Membre de la Compagnie Régionale de ROUEN

Bilan actif

Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 30/06/2017	Net au 30/06/2016
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			679
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires		655 531	660 531
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions	2 569	503	20 199
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles		85 353	89 387
Immobilisations corporelles en cours	325 295		754
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)		153 331	153 331
Autres participations			
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			15 000
Autres immobilisations financières		6 000	6 000
Total Actif Immobilisé	1 142 726	900 718	965 880
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements		165 000	143 082
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis		1 441	
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés	587 608	587 608	660 087
Autres créances	140 379	140 379	73 144
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	5 271	5 271	116 694
Charges constatées d'avance (3)	30 336	30 336	62 020
Total Actif Circulant	930 035	930 035	1 055 027
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion actif			
TOTAL GENERAL	2 072 760	1 830 752	2 020 908

COMMISSAIRE AUX COMPTES
N.J.C. CONSEILS SARL
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES EXPERTS COMPTABLES

A.S.T.R.E

Bilan passif

	au 30/06/2017	au 30/06/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	550 000	550 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	150	150
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	55 000	55 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	83 756	384 124
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-15 216	-240 368
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total Capitaux Propres	673 691	748 906
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total Autres Fonds Propres		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total Provisions		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	168 960	69 881
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	30 479	67 529
Emprunts et dettes diverses (3)		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	136 819	116 317
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	442 599	509 069
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 204	152
Autres dettes	377 000	509 054
Produits constatés d'avance (1)		
Total des Dettes	1 157 062	1 272 001
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 830 752	2 020 908
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(2) Dont à moins d'un an (a)		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMMISSAIRE AUX COMPTES
N.J.C. CONSEILS SARL
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES EXPERTS COMPTABLES

A.S.T.R.E

Désignation de la société : SAS A.S.T.R.E
Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2017, dont le total est de 1 830 752 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 15 216 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2016 au 30/06/2017.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/09/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

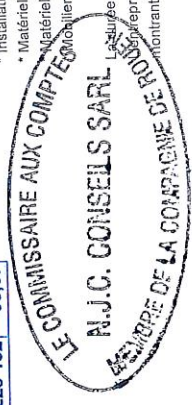
Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Matériel mobilier : 10 ans

Les amortissements retenus par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

	du 01/07/16 au 30/06/17 12 mois	du 01/07/15 au 30/06/16 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	3 137	1 839 490	3 137	2,23
Production vendue	1 880 571	15 394	41 082	42,38
Production stockée	21 918	261 520	6 524	-89,68
Autres produits	26 999	2 116 404	-234 521	-8,68
Total	1 932 626	2 116 404	-183 778	-8,68
CONSUMMATION MISES & MAT				
Achats de marchandises	2 990	525 845	2 990	-3,44
Variation de stock (mises)	-1 441	525 845	-1 441	-3,44
Autres achats & charges externes	508 746	525 845	-18 099	-3,44
Total	510 295	525 845	-16 550	-3,14
MARGE SUR MISES & MAT	1 422 331	1 590 559	-167 228	-10,52
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	42 534	49 558	-7 024	6,83
Salaires et Traitements	950 483	889 723	60 759	1,74
Charges sociales	367 441	361 173	6 268	-1,56
Amortissements et provisions	37 869	64 796	-26 928	-13,72
Autres charges	14 318	16 594	-2 276	2,23
Total	1 412 645	1 381 845	30 800	2,23
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 686	207 714	-198 028	-95,94
Produits financiers	59 223	59 241	-18	-0,03
Charges financières	10 374	9 887	487	4,92
Résultat financier	48 849	49 354	-505	-1,02
RESULTAT COURANT	58 535	257 068	-198 532	-77,23
Produits exceptionnels	442	551 794	-551 352	-99,92
Charges exceptionnelles	74 192	1 049 229	-975 037	-92,93
Résultat exceptionnel	-73 751	-497 435	423 685	-85,17
RESULTAT DE L'EXERCICE	-15 216	-240 368	225 152	-93,67



 Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les travaux en cours sont évalués au prix de revient

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 36 987 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

 Notes sur le bilan

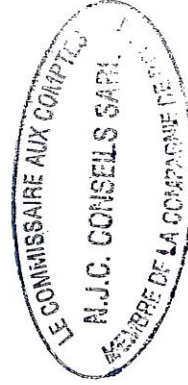
Actif immobilisé

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	683 019		27 488	655 531
Immobilisations corporelles	396 983	31 137	100 255	327 864
Immobilisations financières	174 331		15 000	159 331
Total	1 254 332	31 137	142 743	1 142 726
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	1 809	679	2 488	
Immobilisations corporelles	286 642	37 190	81 824	242 008
Immobilisations financières				
Total	288 452	37 869	84 312	242 008
ACTIF NET				900 718

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
FONDS COMMERCIAL	655 530			655 530
DROIT AU BAIL PONT AUDEMER	34 517			34 517
DROIT AU BAIL PONT AUDEMER	25 000			25 000
Total	715 047			715 047



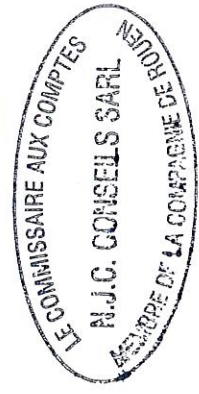
Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 764 323 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	6 000		
Autres			6 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	587 608	587 608	
Autres	140 379	140 379	
Capital souscrit - appelé, non versé	30 336	30 336	
Charges constatées d'avance			
Total	764 323	758 323	6 000
Prêts accordés en cours d'exercice	15 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Produits à recevoir			
Divers prod. à recevoir			6 446
Produit à recevoir			56 000
Total			62 446

cession de la participation ASTRE AUDIT

Tableau réalisé en Kilo-euros									
Liste des filiales et participations									
(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)									
(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus									
(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avoirs donnés par l'entreprise									
(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos									
(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice									
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAIL SUR CHAQUE TITRE									
- Filiales (détenues à + 50 %)									
- Participations (détenues entre 10 et 50%)									
SAS A.S.T.R.E II	40	1 310	15,00					397	
EXPERTISE DEVELOPEMEN	1 150	575	14,72					152	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBA SUR LES AUTRES TITRES									
- Autres filiales françaises									
- Autres filiales étrangères									
- Autres participations françaises									
- Autres participations étrangère									



	Montant
Fournisseurs factures non	20 947
Interets courus s/autres emprunts	131
Dettes provins pour congés	68 597
Org.sociaux chges à payer	35 091
Etat - charges à payer	19 314
Total	144 081

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 550 000,00 euros décomposé en 983 titres d'une valeur nominale de 559,51 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 157 062 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	127 108	127 108		
- à plus de 1 an à l'origine	47 851	47 851		
Emprunts et dettes financiers divers (*) (**)	1 755	1 755		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 819	136 819		
Dettes fiscales et sociales	442 599	442 599		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	29 929	29 929		
Produits constatés d'avance	377 000	377 000		
Total	1 157 062	1 148 144		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	32 994			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	7 731			
(**) Dont envers les associés	28 724			

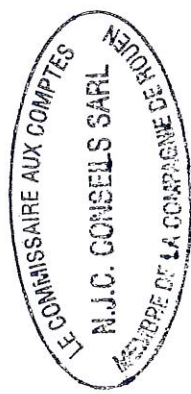
Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	30 336		
Total	30 336		

Produits constatés d'avance

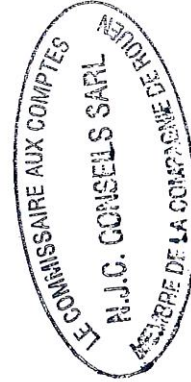
	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Pca compta	395 000		
Total	395 000		



Les engagements pris pour le compte des dirigeants représentent un montant de 170 000 euros.

Engagements financiers
Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	21 000
credit du nord	50 000
credit agricole	120 000
Avals et cautions	170 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	65 369
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	256 369
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	170 000
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	



	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit-Bail

Autres informations

Autres informations		Terrains	Constructio	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine					114 327	114 327
Cumul exercices antérieurs					9 357	9 357
Dotations de l'exercice					28 726	28 726
Amortissements					38 083	38 083
Cumul exercices antérieurs					8 397	8 397
Exercice					26 720	26 720
Redevances payées					35 117	35 117
A un an au plus						
A plus d'un an et cinq ans au plus					65 369	65 369
A plus de cinq ans						
Redevances restant à payer					65 369	65 369
A un an au plus						
A plus d'un an et cinq ans au plus						
A plus de cinq ans						
Valeur résiduelle						
Montant pris en charge dans l'exercice						

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 112 531 euros

pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de prospection de nouveaux marchés, de reconstitution du fonds de roulement.

